

RAPPORT

Article 29 Loi Énergie Climat

Crédit Mutuel Arkéa

au titre de l'activité de gestion de portefeuille pour
le compte de tiers du Crédit Mutuel de Bretagne et

du

Crédit Mutuel Sud-Ouest

relatif à l'exercice clos au 31/12/2024

I - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ENERGIE ET AU CLIMAT	4
A. Périmètre	4
1.1 Présentation synthétique du groupe Crédit Mutuel Arkéa	4
1.1.1 Les caisses locales adhérentes	4
1.1.2 Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Arkéa	4
1.1.3 La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire	5
1.2. Activité de gestion sous mandat	5
1.2.1. Délégation des mandats de gestion à Arkéa Asset Management	6
1.2.2. Répartition des responsabilités	6
B. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	7
Démarche ESG du groupe Crédit Mutuel Arkéa	7
Dispositifs d'information des souscripteurs	8
Des engagements pris en cohérence avec la démarche ESG du groupe Crédit Mutuel Arkéa	9
C. Moyens internes déployés par l'entité	10
D. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	13
Gouvernance des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa	13
Pilotage exécutif des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa	14
Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel du Sud-Ouest	15
Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel de Bretagne	15
Durabilité et politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa	16
Démarche ESG des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest	17
E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	17
Politique de référencement et de revue annuelle des sociétés de gestion	18
Dispositif de sélection et revue des sociétés de gestion et des fonds	19
F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	19
Chiffres clés relatifs à la part-brune des produits en gestion déléguée	20
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	20
H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	22
Les mandats gérés par Crédit Mutuel Arkéa étant classifiés "article 6", le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'information spécifique aux mandats à fournir	22
I. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	24
Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG au sein des produits en gestion déléguée	32
Les risques en matière de durabilité	32
Intégration des risques de durabilité au sein des processus d'investissement des mandats de gestion	32
J. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	33
Liste des produits en gestion déléguée	33
Part des encours disposant d'une intégration ESG	33
II - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	35

K. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	35
L. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	35
M. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	35
N. Politique d'engagement	35
O. Références aux normes internationales	36
PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	37
	41

A. Périmètre

Le Crédit Mutuel Arkéa a reçu l'agrément en qualité de banque mutualiste ou coopérative et en tant que prestataire de services d'investissement de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), en son nom et pour le compte des caisses de Crédit Mutuel qui lui sont affiliées.

Plus précisément en sa qualité de prestataire de services d'investissement, le Crédit Mutuel Arkéa dispose des agréments suivants :

- Réception et transmission d'ordres pour compte de tiers
- Exécution d'ordres pour compte de tiers
- Négociation pour compte propre
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers
- Conseil en investissement
- Prise ferme
- Placement garanti et non garanti

Les comptes globalisés publiables de Crédit Mutuel Arkéa regroupent :

- la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne dont les caisses de Crédit Mutuel affiliées ;
- la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest dont les caisses de Crédit Mutuel affiliées ;
- Crédit Mutuel Arkéa.

Ces comptes globalisés correspondent à l'établissement bancaire dénommé Crédit Mutuel Arkéa et portant le code banque 15589.

Dans le cadre du présent document,

- le terme "Crédit Mutuel Arkéa" désigne la société Crédit Mutuel Arkéa.

- le terme "groupe Crédit Mutuel Arkéa" désigne le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini ci-dessus, ses filiales ainsi que les caisses locales adhérentes de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne (la "fédération du Crédit Mutuel de Bretagne") et de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (la "fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest").

1.1 Présentation synthétique du groupe Crédit Mutuel Arkéa

1.1.1 Les caisses locales adhérentes

Le socle de la structure du Crédit Mutuel Arkéa est constitué, au premier degré, par les caisses locales de Crédit Mutuel (les "caisses locales adhérentes") qui sont chacune affiliées à une fédération régionale et prennent la forme de sociétés coopératives de crédit à capital variable dont le capital est détenu à cent pour cent (100 %) par les sociétaires détenteurs de parts sociales A (les "Parts A"). Ainsi, les sociétaires des caisses locales adhérentes en sont à la fois les associés et les clients. Juridiquement autonomes, les caisses locales adhérentes collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers. Par ailleurs, chaque caisse locale adhérente désigne un Conseil d'administration et/ou Conseil de surveillance, composé de membres bénévoles élus par ses sociétaires en Assemblée générale selon la règle : "une personne, une voix".

1.1.2 Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Arkéa

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa comprend deux fédérations régionales : la fédération du Crédit Mutuel de

Bretagne et la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Ces fédérations prennent la forme d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 et sont des organes de stratégie et de contrôle des caisses locales.

Au plan réglementaire, technique et financier, le Crédit Mutuel Arkéa dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont bénéficie l'ensemble de ses caisses locales adhérentes.

Son capital est détenu à 100 % par ses caisses locales adhérentes, la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (dont l'activité s'exerce en conformité avec les dispositions du Livre V du Code rural), la Caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et les administrateurs de Crédit Mutuel Arkéa. Le Crédit Mutuel Arkéa répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de l'ensemble de ses caisses locales adhérentes comme du respect de la réglementation bancaire et financière. Il assure aussi pour les caisses locales adhérentes des prestations financières, telles que la gestion des liquidités, de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurance, de crédit-bail, de banques dédiées à l'entreprise, de banques d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée.

1.1.3 La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire

Conformément à son règlement intérieur, c'est le Crédit Mutuel Arkéa qui : assure en application de l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier l'agrément collectif, en qualité d'établissement de crédit, de l'ensemble des caisses locales adhérentes ; répond de la solvabilité et de la liquidité du Crédit Mutuel Arkéa avec l'ensemble des caisses locales adhérentes, ainsi que du respect de la réglementation bancaire et financière en vigueur.

En conséquence, le Crédit Mutuel Arkéa est chargé : de la définition et de la sauvegarde des équilibres financiers ; de la gestion de la trésorerie et du refinancement ; du financement des principaux investissements ; de l'exercice du contrôle ; et de l'établissement et de l'adoption des comptes globalisés (caisses locales adhérentes, fédérations et Crédit Mutuel Arkéa) et consolidés (caisses locales adhérentes, fédérations, Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales).

Les règlements financiers de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, auxquels les caisses locales émettrices sont tenues de se conformer, déterminent également la répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire. Ainsi en matière de dépôts, les caisses locales émettrices, responsables des fonds qui leur sont confiés, veillent en permanence à la qualité des comptes ouverts chez elles et se conforment aux instructions de leur fédération pour tout ce qui concerne les ouvertures, le fonctionnement et les clôtures de ces comptes.

1.2. Activité de gestion sous mandat

Les caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent à leurs clients des Comptes de Titres et Plans Épargne en Action (PEA). Dans ce cadre, elles sont amenées à réaliser les prestations suivantes :

- la tenue de compte-conservation ;
- la réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, étant précisé que les ordres sont exécutés par un ou plusieurs négociateurs ;
- le conseil en investissement financier ;
- la gestion de portefeuille pour le compte de tiers.

Les clients des caisses locales adhérentes des fédérations ont ainsi la possibilité de choisir de confier la gestion de leur Compte de Titres ou Plan Epargne Action au professionnel de leur choix (Gestion Sous Mandat) ou de le gérer seul (Gestion Libre).

Pour les clients en Gestion sous Mandat, le Crédit Mutuel Arkéa propose un service de Gestion Déléguée, qui fait l'objet d'une convention spécifique.

Dans le cadre des mandats de gestion proposés à sa clientèle, le Crédit Mutuel Arkéa délègue la gestion de ses mandats à Federal Finance Gestion, société de gestion de portefeuille, filiale du Crédit Mutuel Arkéa. A compter du 1er janvier 2025, Federal Finance Gestion s'est rapprochée de Schelcher Prince Gestion, autre société de gestion appartenant au groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le rapprochement de ces deux sociétés de gestion a donné lieu à la création d'Arkéa Asset Management. Pour simplifier la compréhension du présent rapport,

au-delà de la description suivante, il sera fait usage de la dénomination Arkéa Asset Management pour décrire les politiques et moyens de Federal Finance Gestion.

1.2.1. Délégation des mandats de gestion à Arkéa Asset Management

Le Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Asset Management ont signé une convention de délégation de gestion financière par laquelle le Crédit Mutuel Arkéa délègue à Arkéa Asset Management la gestion financière des portefeuilles de valeurs mobilières pour lesquels le Crédit Mutuel Arkéa a reçu des clients des caisses locales adhérentes des fédérations des mandats de gestion individualisés.

Arkéa Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro n° GP 01-036. Elle dispose également de l'agrément pour le service de conseil en investissement. Ces agréments sont consultables sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Arkéa Asset Management est spécialisée dans la gestion pour compte de tiers et dispose par conséquent des moyens en personnel et des moyens techniques nécessaires pour assurer ce type de gestion.

1.2.2. Répartition des responsabilités

Les obligations d'Arkéa Asset Management en qualité de gérant délégataire sont strictement limitées au respect des engagements pris aux termes de la convention, le Crédit Mutuel Arkéa conservant l'entière responsabilité de la gestion financière des portefeuilles vis-à-vis des tiers.

Arkéa Asset Management assure la gestion financière des portefeuilles confiés dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le respect des termes du mandat de gestion confié par le client au Crédit Mutuel Arkéa.

B. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	0

Chiffres arrêtés au 31/12/2024	Répartition des actifs				Part des articles 8&9 (hors cash et titres vifs)	Part de labels européens	Part des labels européens (hors cash et titres vifs)
	Poids cash	Article 8 (SFDR)	Article 9 (SFDR)	Article 6 (SFDR)			
Offres							
Offre 100% OPC							
Gestion Déléguée Dynamique	1%	88%	0%	11%	89%	58%	59%
Gestion Déléguée Équilibre	1%	92%	0%	7%	93%	39%	38%
Gestion Déléguée Offensif	1%	84%	0%	16%	84%	57%	57%
Offre mixte OPC et lignes directes							
Gestion Déléguée Offensif Actions	5%	32%	0%	12%	73%	17%	38%
Gestion Déléguée Dynamique Actions	8%	38%	0%	8%	83%	16%	35%

Ainsi, à fin 2024, la part des actifs classifiés "article 8" et "article 9" au sens de SFDR était aux alentours de 85% quelle que soit l'offre (hors cash et titres vifs), en ligne avec l'exercice précédent.

Démarche ESG du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Par sa nature coopérative, au plus proche des enjeux de ses sociétaires et clients, le groupe Crédit Mutuel Arkéa place la notion de responsabilité au cœur de sa stratégie. Lors de son Assemblée Générale du 10 mai 2022, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu officiellement une **société à mission** à l'issue du vote des représentants des caisses locales.

Ayant formalisé sa Raison d'être¹ en 2019, texte fondateur fixant le cap sur le temps long, le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté de cinq engagements visant à guider concrètement la transformation de ses métiers et de ses pratiques au service de cette Raison d'être :

- engagement 1 : Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental – positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires ;
- engagement 2 : Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale ;
- engagement 3 : Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale ;

¹ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_42261/fr/raison-d-etre

- engagement 4 : S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles ;
- engagement 5 : Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.

Ces cinq engagements constituent le socle de la réflexion initiée en 2020 sur le plan à moyen terme "Transitions 2024" du Crédit Mutuel Arkéa et de sa feuille de route d'entreprise à mission, adoptée en décembre 2022. Crédit Mutuel Arkéa a adopté une nouvelle feuille de route Entreprise à Mission 2025/2027 disponible au sein du rapport de mission 2024².

Ce plan d'action concret vise à tirer parti des nombreux points d'appui du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour en prolonger le développement, au service des transitions et dans une recherche de performance globale, financière et extra-financière. Chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa présente l'avancée de sa feuille de route Entreprise à mission dans le cadre de son rapport de mission.

Déclinaison concrète de sa Raison d'être au cœur de ses métiers financiers, l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités de financement et d'investissement, est un enjeu clé pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa. Convaincu que la performance d'une entreprise ne peut être seulement financière mais doit être globale, le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique cette conviction à son propre fonctionnement et à ses interactions avec ses parties prenantes.

Fin 2019, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a validé une ambition ESG et des plans d'actions associés pour ses métiers de financements et d'investissements, qu'ils soient pour compte propre ou pour compte de tiers. L'objectif étant d'en faire un vecteur de développement et de croissance pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa et pour ses parties prenantes.

Cette ambition affirme le positionnement du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en tant que « partenaire des transitions au service de la vitalité économique des territoires ».

Le rôle du groupe Crédit Mutuel Arkéa est d'être au côté des acteurs pour les aider à préparer ces transitions et les accompagner dans la transformation de leur modèle économique, avec l'objectif de contribuer ainsi à leur pérennité économique.

Conformément à sa feuille de route Finance durable, en 2024, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a notamment adopté de nouveaux engagements en lien avec l'objectif d'atténuation du réchauffement climatique :

- une politique sectorielle transport maritime contenant notamment un objectif d'intensité carbone à 2030 sur un segment du secteur et des critères d'analyse des financements des acteurs de ce secteur
- un renforcement de la politique Armes exclues et soutien de la défense
- un renforcement de la politique droits humains en formalisant une exclusion de financements et d'investissements à des acteurs contrevenant aux principes du Pacte mondial (droits humains, environnement...)
- un objectif d'intensité carbone à 2030 sur le secteur de la production d'électricité

Dispositifs d'information des souscripteurs

Les clients des caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest qui ont souscrit un mandat en gestion déléguée reçoivent chaque trimestre un rapport de gestion qui reprend les mouvements effectués sur leur mandat, un récapitulatif des frais prélevés ainsi qu'une situation des plus ou moins-values latentes sur la période d'investissement.

Ce rapport est enrichi de commentaires de gestion.

²

https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2025-06/rapport_de_mission_2024_-_credit_mutuel_arkea.pdf

Par ailleurs, les conseillers des caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest disposent d'un espace dédié sur l'intranet qui reprend l'ensemble de la documentation relative aux mandats en gestion déléguée avec notamment la liste des derniers arbitrages, les reportings trimestriels par portefeuille modèle ainsi que des documents publicitaires à caractère non contractuel.

Les documents publicitaires destinés à être remis aux potentiels futurs souscripteurs décrivent le principe du service de gestion déléguée, les intérêts de la gestion déléguée ainsi qu'une description succincte des cinq mandats commercialisés avec leurs principales caractéristiques.

Enfin, les caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest mettent à disposition des souscripteurs une section relative aux "*informations concernant la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement des mandats de gestion*" sur leurs sites internet³⁴.

Des engagements pris en cohérence avec la démarche ESG du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa a rejoint plusieurs initiatives reconnues réaffirmant ainsi son engagement à orienter son modèle d'affaires vers une meilleure prise en compte des enjeux ESG. C'est également, pour le Groupe, l'opportunité de bénéficier d'un partage des meilleures pratiques en termes de méthodologie et de reporting.

Le groupe a fait le choix, en 2015, d'adhérer au Pacte mondial de l'ONU et de promouvoir ses dix principes.

En 2021, il a souhaité rallier des initiatives en faveur d'une contribution active du secteur financier aux objectifs environnementaux et sociaux : le groupe a rejoint les Principes pour la Banque Responsable (PRB) de l'UNEP Fi fin 2021 ainsi que l'initiative Finance for Biodiversity Pledge. Fin 2022, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a également rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance (NZBA). Il a publié son premier rapport climat en lien avec cet engagement début 2024⁵ et son second au sein du rapport de durabilité 2024.⁶

Le Crédit Mutuel Arkéa publie chaque année un rapport TCFD . Au titre de l'exercice 2024, les informations relatives au TCFD sont intégrées au sein du rapport de durabilité et ne font plus l'objet d'une publication via un rapport séparé. Le Crédit Mutuel Arkéa soutient également le CDP (ex-Carbon Disclosure Project) qui vise une plus grande transparence des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans leur modèle d'affaires.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, les filiales du groupe participent également à des initiatives en faveur de la finance durable, telles que les Principes for Responsible Investment (PRI) ou Finance For Biodiversity Pledge.

L'implication du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales dans ces réseaux et initiatives, internationales, nationales ou locales, vise à apporter une contribution active et collective à l'atteinte d'un développement économique soutenable.

Arkéa Asset Management, société de gestion de portefeuille du groupe Crédit Mutuel Arkéa à qui le Crédit Mutuel Arkéa a délégué la gestion de ses mandats, est également membre de plusieurs initiatives de place en matière de finance durable :

- signataire des PRI
- membre du CDP (ex Carbon Disclosure Project)
- adhésion à l'initiative "Climate Action 100+"

³ <https://www.cmso.com/reseau-bancaire-cooperatif/web/reglementaire/infos-consommateurs>

⁴ <https://www.cmb.fr/reseau-bancaire-cooperatif/web/reglementaire/infos-consommateurs>

⁵ https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/___rapport-nzba-credit-mutuel-arkea-janv2024_finance-durable_csr_2023_2024-01-30_15-03-58_443.pdf

⁶

https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2025-05/rapport_durabilite_csr_2024-fr_2025-05-23_10-51-14_404.pdf

- adhésion à l'initiative "Nature Action 100+"
- adhésion à Finance for Biodiversity Pledge
- engagement collaboratif des PRI sur les droits humains
- engagement à l'initiative Chemsec (utilisation responsable des substances chimiques)

C. Moyens internes déployés par l'entité

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	
		Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	

Différentes fonctions opérationnelles du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont amenées à prendre en compte les enjeux de durabilité, dont le climat, dans leurs opérations. Toutefois le Crédit Mutuel Arkéa ne gérant pas de mandat tenant compte des critères ESG, les fonctions dédiées aux sujets extra-financiers et dédiées à la prise en compte de la durabilité dans les actifs ne sont pas affectées aux mandats.

A date, les principales fonctions actives sur les enjeux de durabilité au niveau groupe et qui coordonnent cette démarche sont :

La Filière finance durable, créée début 2021

La filière Finance durable se compose des responsables Finance durable des entités du groupe (filiales et/ou pôles, Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, directions des services centraux) et d'une équipe centrale de onze personnes à fin décembre 2024, le Département Finance durable.

Cette filière permet de partager les connaissances des enjeux pour une meilleure conception ou adaptation des solutions proposées, de favoriser les synergies entre entités, de fournir des cadres communs permettant de construire de nouvelles offres s'appuyant sur des référentiels partagés.

Un Comité de coordination finance durable a été créé début 2021. Il rassemble les responsables Finance durable des entités, le Département Finance durable et certaines directions centrales telles que la Direction des

risques, la Direction de la conformité et du contrôle permanent, la Direction finance & performance globale, ou encore la Direction juridique. Ce comité a ensuite évolué sous le format de comité de pilotage avec pour objectif de suivre la feuille de route Finance durable.

Les responsables Finance durable des entités pilotent le déploiement des plans d'actions de leur entité, en mobilisant les différentes fonctions de l'entreprise et assurent une information régulière de la gouvernance

Adaptation de la structure organisationnelle de gestion des risques

Dans l'optique d'intégrer les risques ESG, le Crédit Mutuel Arkéa a optimisé sa structure organisationnelle et opérationnelle dans le prolongement des évolutions apportées à la gouvernance. Le contrôle interne et la surveillance des risques ESG au sein de Crédit Mutuel Arkéa se basent sur le modèle des trois lignes de défense.

Prise en compte des risques ESG par les lignes métiers (LoD1)

En tant que premières lignes de défense (LoD1), les lignes métiers ont pour responsabilité de prendre en compte et maîtriser les risques ESG auxquels leurs activités sont exposées. Elles se composent des structures et équipes opérationnelles, tels que les réseaux de caisses locales, les filiales, la filière Finance durable ou bien encore les directions centrales. A titre d'exemple, les risques ESG sont pris en considération dans la politique d'octroi de crédit, impliquant des contrôles opérationnels métiers dans les structures précédemment citées.

Prise en compte des risques ESG par les Fonctions de contrôle interne (LoD2 et LoD3)

Les fonctions de contrôle interne se composent :

- des Fonctions de Gestion des Risques (FGR), de Vérification de la Conformité et du contrôle permanent pour la deuxième ligne de défense (LoD2) ;
- de l'Audit interne pour la troisième ligne de défense (LoD3).

La Fonction de Gestion des Risques (FGR)

La FGR a pour mission de déployer le dispositif de gestion des risques ESG établi par la Direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Le service risques ESG, intégré à la Direction des Risques, est chargé de la gestion des risques ESG et accompagne les ambitions du Crédit Mutuel Arkéa sur le sujet.

Il se compose de huit collaborateurs et a pour principales missions :

- l'identification, la mesure, la gestion et le suivi des risques ESG ;
- l'intégration des risques ESG dans les risques financiers, la diffusion de la culture risques et l'accompagnement des entités sur leur propre intégration.

La Direction des Risques a mis en place une organisation transverse via notamment la création d'un Comité de pilotage des risques ESG.

Des correspondants risques ESG ont été nommés dans chaque filiale. Ils ont été associés à la constitution du cadre d'appétence aux risques ESG qui doit être décliné au niveau de leur entité. Ils sont en contact régulier avec le service Risques ESG.

La fonction de Vérification de la Conformité

Le département Conformité au sein de la Direction de la conformité et du contrôle permanent (DCCP) participe pleinement à l'intégration des risques ESG dans le pilotage et le suivi des activités du Crédit Mutuel Arkéa.

A ce titre, les dispositifs cadre de conformité intègrent les risques ESG dans leurs analyses, notamment :

- le dispositif cadre d'approbation préalable de la conformité (ex : analyse des risques ESG et du risque climat associés à la commercialisation des nouveaux produits et projets et analyse de la cohérence effective de l'information fournie aux clients et conseillers avec les caractéristiques extra-financières du produit) ;
- le dispositif cadre de gouvernance et de surveillance des produits qui intègre le respect des obligations et objectifs en matière de durabilité ;
- le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts complété des obligations issues de la Directive déléguée 2021/1270 et du Règlement délégué 2021/1255 sur les risques de durabilité ;
- les dispositifs applicables en matière de services d'investissement qui intègrent désormais les facteurs de durabilité dans leurs analyses (notamment les dispositifs portant sur les "obligations d'information des clients en matière de services d'investissement, "connaissances clients en matière de services d'investissement", "d'évaluation des connaissances et des compétences")

Le contrôle permanent

Un contrôleur permanent, rattaché au Service Contrôle Permanent Risque de la DCCP, est dédié aux sujets ESG et Finance durable. A ce titre, depuis 2023, plusieurs thématiques ESG et Finance durable ont été étudiées donnant lieu à la création d'un plan de contrôle effectif pour 2024.

Les contrôles réalisés en 2024 concernent essentiellement les politiques sectorielles, le devoir de vigilance, la comitologie, la formation ESG, l'intégration des risques ESG dans les dispositifs du groupe, etc.

Le Comité de contrôle périodique s'assure de la qualité du dispositif de contrôle permanent couvrant l'ensemble des risques dont ESG et veille également à la qualité des dispositifs de contrôle de la conformité (notamment LCB-FT, déontologie et éthique professionnelle, protection clientèle...). Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont régulièrement informés de la mise en œuvre des plans de contrôle permanent, dont fait partie intégrante le plan de contrôle Risques ESG et Finance durable.

L'audit interne

La fonction de LoD3 (3ème ligne de défense), portée par la Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique (DIGCP), est réalisée selon une approche proportionnée aux risques.

Le plan pluriannuel de contrôle périodique comprend ainsi des interventions annuelles sur les principaux risques liés aux activités du groupe élaborées sur la base d'une cartographie des risques propre à la DIGCP qui intègre les risques ESG.

Dans ce contexte, une mission d'audit portant sur "Le reporting extra-financier", notamment la thématique "Risques ESG" du rapport Pilier III du groupe et les rapports article 29 Loi énergie climat, et une mission portant sur "La gestion du risque climatique" au sein d'une filiale ont été intégrées au plan de contrôle périodique de l'exercice 2024.

En outre, les auditeurs internes de la DIGCP sont régulièrement formés aux contrôles des risques ESG

D. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Gouvernance des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa approuve les orientations stratégiques du groupe, veille à leur mise en œuvre et en assure un suivi régulier. A ce titre, il aborde chaque année des grandes orientations de la politique suivie par le groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale. Après avoir validé la Raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkéa en 2019, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a été impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, qu'il a validé le 28 janvier 2021. Ce plan arrivant à son terme en 2024, Crédit Mutuel Arkéa a validé un nouveau plan stratégique à horizon 2030⁷ ainsi qu'une feuille de route Finance durable 2030⁸.

Le Conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés, qui complètent ses travaux et lui apportent des avis éclairés. Les chartes de fonctionnement de certains de ces comités ont été enrichies en 2021 afin de formaliser le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont climatique.

Deux de ces comités spécialisés sont tout particulièrement impliqués dans les enjeux de durabilité :

- le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale, qui suit l'avancement du projet stratégique du groupe, est le garant de l'intégration de la responsabilité sociétale au cœur de la stratégie ;
- le Comité des Risques et de Contrôle Interne (CRCI) a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance des risques du Crédit Mutuel Arkéa et du dispositif de contrôle interne. Ce comité est le garant de la formulation et du suivi du bon respect de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Depuis 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a également fait évoluer sa gouvernance par la nomination de deux administratrices ESG-Climat, au sein du Comité stratégie et responsabilité sociétale et du Comité des risques et de contrôle interne.

La formation des administrateurs aux enjeux ESG, est l'un des engagements de la feuille de route Finance durable du groupe Crédit Mutuel Arkéa. En 2020, les membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif du Crédit Mutuel Arkéa ont été formés aux enjeux climatiques pour le secteur financier par un cabinet de conseil spécialisé en stratégie et environnement, avant d'examiner et d'approuver la stratégie climat en novembre 2020. En 2021, le Conseil d'administration a été plus spécifiquement formé aux risques climatiques, puis aux enjeux de la biodiversité pour le secteur financier fin 2022. En 2023, une formation aux risques environnementaux et aux différents outils développés par la Direction des Risques pour gérer les risques ESG leur a été dispensée. En 2024, une formation sur le rapport de durabilité CSRD a été dispensée aux membres du Conseil d'administration.

Intégration des enjeux ESG au sein du règlement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa

Le règlement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a évolué en 2021 pour formaliser la prise en compte les enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, lorsqu'il valide les orientations stratégiques, politiques et opérations significatives. Le

⁷ https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8742/fr/notre-plan-strategique

⁸

https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2025-01/feuille-de-route-finance-durable-2025-2030_csr_2024.pdf

règlement formalise également la responsabilité du Conseil d'administration en termes de validation de la stratégie ESG, dont climat, et de suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil d'administration doit également s'assurer que les membres de l'organe exécutif, ainsi que les représentants des fonctions clés disposent des connaissances, compétences et expériences suffisantes au regard des enjeux environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance.

Par ailleurs, la charte de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa a évolué en 2021 pour matérialiser la nécessaire maîtrise des enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance de l'entreprise, afin d'assurer leur bonne prise en compte dans l'ensemble des travaux et décisions du Conseil d'administration.

Pilotage exécutif des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le Comité exécutif (COMEX) propose au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa les orientations stratégiques et pilote la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration.

Le Comité de Direction Générale intègre les enjeux de Finance durable. A ce titre :

- il propose des orientations stratégiques et des engagements en matière de Finance durable, alignés à la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa, ainsi que les dispositifs cadres afférents au Conseil d'administration ;
- il s'assure de leur exécution et en reporte l'avancement en Conseil d'Administration ou en Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale (comité spécialisé du Conseil d'administration).

Il complète les actions des comités transverses qui intègrent, à leur niveau, les enjeux de durabilité dans la prise de décisions au côté tout particulièrement des instances décrites ci-après. Deux comités de niveau exécutif, le comité de contreparties et le comité de référencement, sont plus particulièrement impliqués sur les enjeux ESG dans le cadre des investissements du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales sur les marchés ainsi que dans le cadre du référencement des produits financiers distribués. Ils interviennent donc à différents niveaux dans les processus liés à la Gestion Sous Mandat des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest via l'encadrement des pratiques groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Comité de contreparties

Le Comité de contreparties groupe agit au titre de la délégation octroyée par la Direction générale et dans le cadre des limites fixées - et revues au moins une fois par an - par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il intègre dans ses travaux l'analyse ESG (environnement, social et gouvernance) et de risque de durabilité des émetteurs de marché soumis à sa validation, venant compléter l'analyse traditionnelle en matière de risque de crédit. Selon l'évaluation extra-financière, le comité peut refuser certaines demandes de référencement.

En 2024, le comité s'est réuni à 10 reprises (hors comités exceptionnels). Les risques environnementaux et climatiques, sont pleinement intégrés dans ce comité et sont abordés à chacune des séances.

Comité de référencement

Le Comité de référencement agit au titre de la délégation donnée par la Direction générale et dans le cadre du dispositif prudentiel du Crédit Mutuel Arkéa. À ce titre, il vise à optimiser et à sécuriser la politique d'achat de produits et services financiers pratiquée par l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa (pour compte propre et pour compte de tiers). Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure (SFDR), ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont les risques environnementaux et climatiques.

En 2024, le comité s'est réuni à 6 reprises (hors comités exceptionnels). Les risques environnementaux et climatiques, sont pleinement intégrés dans ce comité et sont abordés à chacune des séances.

Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Pour le Crédit Mutuel du Sud Ouest (CMSO), la gouvernance des sujets ESG/Climat et RSE est organisée autour de deux instances :

- ▶ **La Commission Fédérale RSE - Finance Durable**, émanation du Conseil d'administration. La Commission a pour objet d'enrichir la réflexion, formuler des avis et proposer des solutions. Elle a pour mission de :
 - Suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et ses enjeux pour le Crédit Mutuel du Sud Ouest, dans le cadre des orientations du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - Identifier et proposer l'identification et la mesure des actions à mener, en particulier en vue d'impliquer, fédérer et informer les administrateurs du Crédit Mutuel du Sud Ouest autour des enjeux et engagements ESG-Climat.
 - Proposer les moyens à déployer : sensibilisation, information, communication - ex : avis sur le rapport annuel du Crédit mutuel du Sud-Ouest.
 - Rendre compte au Conseil d'administration de la fédération des travaux de la Commission.

- ▶ **Le Comité opérationnel Finance Durable**, constitué des membres du Comité de Direction et du Responsable Finance Durable du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, se réunit mensuellement. Ce comité a pour mission de :
 - Organiser et coordonner la mise en œuvre des actions de la Feuille de route ESG et de la stratégie climat groupe au sein du Crédit Mutuel du Sud Ouest
 - Définir une trajectoire et un plan d'actions répondant à la stratégie Climat
 - Suivre l'avancée de la feuille de route ESG-Climat et définir les priorités engagées
 - S'assurer de la remontée d'informations au Crédit Mutuel Arkéa et de la bonne transmission d'informations au sein des entités du Crédit Mutuel du Sud Ouest
 - Suivre les indicateurs ESG-Climat
 - Suivre les évolutions réglementaires et l'actualité Finance Durable
 - Suivre et valider les actions RSE engagées par la fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest

Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel de Bretagne

Les engagements de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne en matière d'ESG/Climat sont formalisés dans son plan à moyen terme "Transitions 2024", dans la raison d'être ainsi que dans son plan d'actions climat. Afin de piloter ces engagements, le Crédit Mutuel de Bretagne a mis en place, en 2021, une gouvernance dédiée, composée de trois instances :

- ▶ **Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel de Bretagne** valide la stratégie et est responsable du respect des engagements en matière d'ESG et de finance durable. Dans ce cadre, le conseil d'administration :
 - approuve les orientations stratégiques du Crédit Mutuel de Bretagne, veille à leur mise en œuvre et les revoit si nécessaire.
 - prend en compte les enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, lorsqu'il valide les orientations stratégiques et politiques.
 - valide le plan d'actions climat et s'assure de sa mise en œuvre.

- ▶ **Le comité raison d'être** :
 - Définit la trajectoire du Crédit Mutuel de Bretagne en matière de raison d'être et donc de finance durable, et la propose pour validation au Conseil d'administration
 - Suit et valide la mise en œuvre des actions de la feuille de route ESG et du plan d'actions climat du Crédit Mutuel de Bretagne
 - Agit en coordination et relais des actions, notamment celles du plan à moyen terme.

- S'assure de
 - la prise en compte des sujets ESG dans l'ensemble des métiers
 - la formation des équipes aux sujets ESG / finance durable
- Suit les indicateurs ESG / Finance durable dans le cadre d'un reporting trimestriel
- Se tient informé des évolutions réglementaires et de l'actualité Finance durable

Il est composé comme suit :

- Trois administrateurs, dont une présidente départementale et un administrateur salarié
- La Directrice du pôle Banque de détail du Crédit Mutuel Arkéa,
- Le comité de direction du Crédit Mutuel de Bretagne,
- Trois représentants du réseau (directrice départementale, directeur départemental adjoint et directrice d'unité territoriale),
- Le responsable Finance durable du Pôle Banque de détail,
- La responsable du département raison d'être et communication institutionnelle,
- Le chargé de mission raison d'être du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le sponsor du comité est le secrétaire général du Crédit Mutuel de Bretagne qui a en charge son animation.

► **La commission développement responsable** contribue à la bonne réalisation de la feuille de route Raison d'être de la Fédération pour sa dimension Développement durable (ESG / Finance durable / RSE).

Cette commission a pour mission de :

- suivre l'actualité Développement durable de la fédération, du Groupe et ses déclinaisons opérationnelles ;
- identifier des actions à mener sur le périmètre défini ;
- définir et participer aux modalités d'animation des référents développement responsable en Caisse locale ;
- être en veille des initiatives de développement durable sur les territoires.

La commission est composée de 12 représentants désignés pour 3 ans.

Le Président de la commission est désigné par le Conseil d'administration de la fédération, sur proposition du Bureau. Il doit être administrateur de la fédération. Il est désigné pour une durée de 3 ans. Celle-ci est reconductible sans limitation du nombre de mandats.

Durabilité et politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa incluent dans leurs politiques et pratiques de rémunération des critères liés à la durabilité déterminés en fonction des objectifs stratégiques, économiques et financiers du groupe ou de l'entité concernée et conditionnant l'attribution de certains éléments de rémunération.

L'alignement des rémunérations des collaborateurs avec les enjeux du groupe Crédit Mutuel Arkéa en termes de durabilité s'opère à plusieurs niveaux :

- Les pratiques de rémunération incluent, lorsque cela est pertinent, des objectifs de durabilité et des indicateurs liés aux risques ESG dans les dispositifs de rémunération (dispositif d'intéressement, rémunérations variables) du Groupe.
- Rémunération variable individuelle des mandataires sociaux non salariés
 Les critères de détermination de la rémunération variable individuelle des mandataires sociaux non salariés comprennent un équilibre entre critères financiers et critères extra-financiers dont des critères de durabilité.
 Les critères de durabilité font référence aux enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa et à la feuille de route de l'entreprise à mission.
- Rémunération variable individuelle des membres de la Population Régulée de Crédit Mutuel Arkéa
 La politique de rémunération de Crédit Mutuel Arkéa vise une gestion saine et efficace des risques, quelle que soit leur nature (risques financiers, risques opérationnels, risques de durabilité, etc.), notamment en prévoyant qu'une part importante de la rémunération variable des collaborateurs dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise soit flexible, différée et ajustable.

Démarche ESG des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest

Les démarches ESG des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest s'inscrivent dans la lignée de celle du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et le Conseil d'administration du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont chacun validé un plan d'actions climat à la fin de l'année 2021.

Ces plans d'actions sont structurés autour de deux axes, le premier représentant les engagements vis à vis des parties prenantes externes, et le second, l'exemplarité interne :

- Axe 1 : Accélérer notre impact positif et durable
- Axe 2 : Accompagner la transformation interne afin de mobiliser l'ensemble de la fédération.

L'axe 1 se décline en 5 ambitions, qui touchent notamment aux offres de crédit, aux offres d'épargne, aux financements de la transition.

L'axe 2 se matérialise par des ambitions relatives notamment à la gouvernance de ces enjeux climatiques, à la formation et sensibilisation des parties prenantes et par le déploiement de dispositifs pour valoriser l'engagement des collaborateurs et des clients.

Ces ambitions font sens avec les feuilles de route 2021-2024 du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest dont l'un des principaux axes est une dimension ESG / Finance Durable qui a vocation à accélérer la transformation de chacune des fédérations au regard de ces enjeux ESG. Cette transformation passe par la construction d'une logique ESG dans l'offre et notamment par la création d'offres d'épargne durable.

En lien avec ces ambitions et pour accélérer la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs des fédérations sur les enjeux climatiques en e-learning dédiée à ces enjeux a été déployée à compter de juin 2021 et a été suivie par près de 90% des collaborateurs du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest à fin 2021.

Plus particulièrement sur l'épargne financière, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ainsi que Arkéa Asset Management ont également commencé à déployer en fin d'année 2021 un programme d'animation commerciale à vertu pédagogique centré sur l'épargne responsable.

A partir de ces bases, en 2024, le CMB a mis en place une communauté "finance durable" au sein de ses réseaux, en s'appuyant sur ses animateurs internes de la fresque du climat, volontaires pour s'investir davantage. Elle rassemble une centaine de collaborateurs.

E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Les mandats gérés par Crédit Mutuel Arkéa étant article 6, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas de stratégie d'engagement auprès des émetteurs.

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	

sa mise en œuvre	de suivi de cette stratégie	Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	0	
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	0	
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	0	
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	0	
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	0	
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	0	
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	0	
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance		
		% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	N/A	
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	0%	
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	N/A	
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	0%	
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	N/A	
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	0%	
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	N/A	
		% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	0

Politique de référencement et de revue annuelle des sociétés de gestion

Le Crédit Mutuel Arkéa a intégré la prise en compte des pratiques ESG et des risques en matière de durabilité dans sa politique de référencement.

Le Comité de référencement agit au titre de la délégation donnée par la Direction générale et dans le cadre du dispositif prudentiel du Crédit Mutuel Arkéa. À ce titre, il vise à optimiser et à sécuriser la politique d'achat de produits et services financiers pratiquée par l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa (pour compte propre et pour

compte de tiers). Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure (SFDR), ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont les risques environnementaux et climatiques.

En 2024, le comité s'est réuni à 6 reprises (hors comités exceptionnels). Les risques environnementaux et climatiques, sont pleinement intégrés dans ce comité et sont abordés à chacune des séances.

Dispositif de sélection et revue des sociétés de gestion et des fonds

Arkéa Asset Management a mis en place un dispositif de mesure de la performance extra financière des sociétés de gestion et des fonds dans lesquels les investissements sont susceptibles d'être réalisés. Il convient de relever que ces éléments, s'ils éclairent les décisions d'investissement, ne sont pas contraignants pour les gérants qui décident des investissements dans le cadre du mandat.

Ainsi, les équipes de Arkéa Asset Management ont mis en place un processus annuel de suivi des sociétés de gestion qui comporte une section dédiée à leurs politiques RSE et à la qualité de la prise en compte de critères ESG au sein des processus de décision d'investissement.

Un état des lieux des pratiques extra-financières des sociétés assurant la gestion des investissements indirects est réalisé. Cette analyse permet notamment d'identifier les acteurs en retrait en termes de pratiques RSE et en termes de prise en compte de ces critères dans leurs investissements, et d'engager un dialogue avec eux afin de les sensibiliser à cette dimension.

Arkéa Asset Management dispose d'un Comité ESG de sélection et de suivi des fonds qui valide la qualité de l'intégration ESG des fonds dans lesquels les investissements sont susceptibles d'être réalisés. Ce comité décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les fonds sont classés en 4 catégories : fonds labellisés, intégration ESG avancée, intégration ESG insuffisante, pas d'intégration ESG. Pour juger de la qualité d'intégration ESG des fonds, Arkéa Asset Management analyse notamment :

- s'il existe pour le fonds une thématique ESG spécifique,
- les moyens humains dédiés aux enjeux ESG,
- les contraintes de gestion ESG formellement appliquées,
- s'il existe un taux de sélectivité ESG pour le fonds,
- et si des secteurs sont exclus (charbon par exemple).

Enfin, la classification réglementaire (SFDR, AMF...) est prise en compte.

Nous rappelons que ce dispositif n'est pas contraignant sur l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers.

F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	NA

Les données ne sont pas disponibles sur le périmètre concerné.

Chiffres clés relatifs à la Taxonomie européenne

La publication de chiffres clés relatifs à la taxonomie européenne des produits en gestion déléguée n'est pas applicable à l'exercice 2024. Il convient de noter toutefois qu'Arkéa Asset Management a lancé des travaux de transparençation qui permettront à terme aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest de publier les éléments requis par la réglementation.

Chiffres clés relatifs à la part-brune des produits en gestion déléguée

La publication de chiffres clés relatifs à la part-brune des produits en gestion déléguée n'est pas applicable à l'exercice 2024.

Il peut être noté toutefois que Arkéa Asset Management a lancé des travaux de transparençation.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les mandats gérés par Crédit Mutuel Arkéa étant classifiés "article 6", le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'information spécifique aux mandats à fournir.

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	

		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	
		Description de la métrique libre	Texte	
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique	Date	

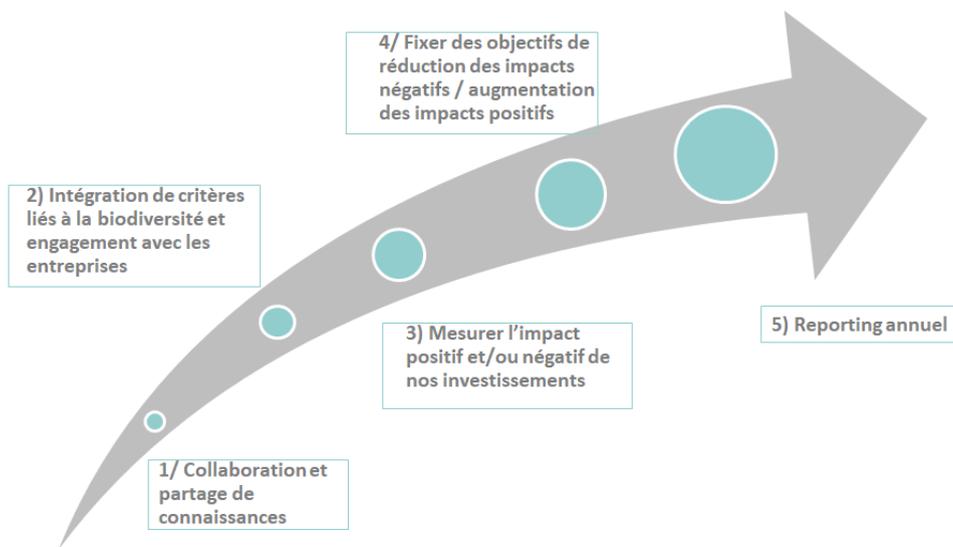
H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les mandats gérés par Crédit Mutuel Arkéa étant classifiés "article 6", le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'information spécifique aux mandats à fournir

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	
		Description succincte de la métrique	Texte	
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	

Souvent appelée sixième extinction de masse, le déclin mondial de la biodiversité est une des menaces les plus importantes pesant sur la société. Fort d'une prise de conscience grandissante – au fil des Conférences sur la Diversité Biologique et des congrès - le Forum économique mondial place la biodiversité au troisième rang dans son rapport sur les risques mondiaux en 2022 derrière les événements météorologiques extrêmes et le climat. Il suffit de constater la décroissance continue de la liste rouge de l'UICN (espèces menacées) pour se rendre compte du taux de disparition des espèces depuis la révolution industrielle.

Consciente des enjeux liés à la protection de la biodiversité, Arkéa Asset Management a rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge" en mai 2021 en tant que membre actif au sein des différents groupes de travail (engagement, plaidoyer, mesure d'impacts) mais également de sa gouvernance en étant membre de l'Advisory Committee. Les travaux menés dans ce cadre pourront servir de base pour structurer une première démarche à suivre en matière de biodiversité pour la gestion sous mandat des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest si elles en font la demande.



Aujourd'hui, il est prématuré et donc compliqué de piloter l'alignement des investissements en gestion sous mandat aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique car :

- d'une part il est nécessaire au préalable de mettre en place un processus de transparence sur le périmètre de la gestion déléguée (afin d'utiliser les données relatives aux émetteurs sous-jacents) ;
- et d'autre part cela nécessite de développer une approche avec différents outils qui restent à construire au niveau de la place financière et au sein d'Arkéa Asset Management en particulier.

I. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

a) Description des principaux risques ESG

D'un point de vue prudentiel, pour une institution financière, les risques ESG correspondent à la matérialisation négative des facteurs ESG sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie en raison des impacts sur ses contreparties ou actifs.

Les risques ESG constituent des facteurs potentiellement aggravants des autres risques existants auxquels le groupe Crédit Mutuel Arkéa est exposé, notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ou les autres catégories de risques financiers. Le Crédit Mutuel Arkéa a donc intégré les facteurs de risques ESG dans sa gouvernance, sa stratégie et son cadre global de gestion des risques.

Les risques environnementaux

L'activité économique, et plus particulièrement le système financier, est affectée par la détérioration de l'environnement et le changement climatique. Les risques environnementaux doivent être compris comme étant les risques financiers induits par l'exposition d'une institution bancaire à des contreparties ou à des investissements susceptibles d'être impactés par des facteurs environnementaux ou de contribuer aux effets négatifs de facteurs environnementaux, tels que le changement climatique et d'autres formes de dégradation de l'environnement.

Parmi les risques environnementaux, on distingue notamment les risques climatiques et les risques liés à la perte de biodiversité.

Ils peuvent par ailleurs entraîner des risques de réputation et de responsabilité, adressés au sein du groupe via un dispositif de gestion dédié.

Les risques climatiques

Les risques climatiques sont communément décomposés en deux grandes catégories :

- Le risque physique fait référence aux effets financiers du changement climatique, notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes (risques aigus) et la modification progressive du climat (risques chroniques).
- Le risque de transition désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Les risques liés à la perte de biodiversité

Les risques financiers liés à la perte de biodiversité (ou à la nature) désignent les risques d'effets négatifs sur les économies, les institutions financières et les entreprises qui résultent de risques physiques et de transition :

- Les risques physiques désignent les pertes financières associées aux dommages causés par le déclin des services écosystémiques et de la biodiversité. Ces risques résultent de la dégradation de la nature et de la perte de services écosystémiques dont dépendent les activités économiques. La dégradation ou la perte de certains services écosystémiques peuvent fragiliser la chaîne de valeur et le modèle

économique d'une activité, d'un secteur. En conséquence, le risque physique s'évalue au travers des dépendances aux services écosystémiques.

- Les risques de transition font référence aux pertes financières associées à l'effort de transition nécessaire pour répondre aux attentes des parties prenantes de la société. Plus l'écart entre les pratiques et les attentes en matière de protection, de restauration, et de réduction de l'érosion de la biodiversité est important, plus le risque de transition est fort. Ils peuvent être provoqués, par exemple, par des changements de la réglementation, des politiques, de la jurisprudence, du sentiment des investisseurs, des préférences des consommateurs et des innovations technologiques.

Les risques sociaux

Selon la réglementation, les facteurs de risques sociaux se définissent comme l'ensemble des enjeux sociaux et sociétaux susceptibles d'avoir une incidence négative sur la situation financière d'une entreprise à court, moyen ou long terme.

Les facteurs de risques sociaux et sociétaux sont multiples. Ils peuvent faire référence aux droits humains, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, aux enjeux relatifs aux inégalités, à l'inclusion, aux relations et conditions de travail, à la santé et sécurité au travail, au capital humain, à la protection des consommateurs et la responsabilité des produits et des pratiques de vente.

Les risques sociaux et sociétaux peuvent prendre de multiples formes et se matérialiser de différentes manières. Ils peuvent être :

- directs ou indirects (s'ils se matérialisent dans les opérations propres ou dans la chaîne de valeur) ;
- endogènes ou exogènes (s'ils proviennent de causes internes ou de facteurs extérieurs à l'entreprise).

Les risques sociaux et sociétaux impactent les activités économiques qui, à leur tour, affectent le système financier de manière directe et indirecte. Ils peuvent donc avoir des impacts sur d'autres catégories de risques au sein d'un établissement bancaire (risque de crédit, risque opérationnel etc) via des canaux de transmission.

Les risques de gouvernance

Selon la réglementation, les facteurs de risques de gouvernance se définissent comme l'ensemble des enjeux relatifs aux mesures, règles, organes de décision, d'information et de surveillance susceptibles d'avoir une incidence négative sur la situation financière de l'entreprise à court, moyen ou long terme.

Les facteurs de risques de gouvernance couvrent les pratiques de gouvernance, y compris le management, la rémunération des dirigeants, les audits et contrôles internes, la fraude fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption, ainsi que la manière dont les entités intègrent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures. Il convient de noter que les facteurs de risques de gouvernance dans le contexte des facteurs de risques ESG ne se réfèrent pas aux dispositions de gouvernance des institutions supervisées, mais plutôt aux facteurs de risques de gouvernance des contreparties et actifs investis.

b) Identification, évaluation et mesure des risques ESG

Identification des risques

Le Crédit Mutuel Arkéa veille au respect des exigences réglementaires et prend en considération les recommandations et publications des régulateurs et des superviseurs européens et nationaux (ACPR, EBA, BCE) aux fins d'identification, de mesure et de gestion des risques ESG.

Pour structurer sa démarche d'intégration des risques environnementaux dans son organisation et sa gestion des risques, le Crédit Mutuel Arkéa s'est fondé sur les référentiels internationaux de la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures) et la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). Le guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement, le rapport de l'EBA sur la gestion et la

surveillance des risques ESG, le règlement Taxonomie et la Directive CSRD constituent également des textes de référence. Pour l'ensemble des risques ESG, le Crédit Mutuel Arkéa se fonde sur les définitions issues de ces textes.

L'identification des facteurs et risques ESG s'appuie également sur un suivi attentif des actualités et de la réglementation en la matière. Au sein de la Direction des risques, une équipe est notamment dédiée à la veille réglementaire dont la réglementation liée aux risques ESG. De plus, un comité Doctrine Finance Durable créé par la Direction juridique se tient régulièrement afin d'analyser les différentes évolutions réglementaires ESG.

Cartographie des risques

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ont été intégrés à la cartographie des risques du Crédit Mutuel Arkéa.

La catégorie des risques ESG de la cartographie comprend 8 facteurs de risques :

- Les risques climatiques de transition ;
- Les risques climatiques physiques ;
- Les risques de perte de biodiversité de transition ;
- Les risques de perte de biodiversité physiques ;
- Les risques sociaux directs ;
- Les risques sociaux indirects ;
- Les risques de gouvernance directs ;
- Les risques de gouvernance indirects.

Les risques environnementaux ont été valorisés dans l'échelle de classification interne (de 1 à 5) selon une appréciation à date et en vision prospective à 3 ans. Les risques sociaux et de gouvernance feront l'objet d'une notation dans un second temps.

Significativité des risques ESG et lien avec les risques financiers

Comprendre l'ampleur des risques et la manière dont ils se transmettent au système financier (risques financiers affectés via les canaux de transmission) permet d'aider le Crédit Mutuel Arkéa à identifier et évaluer les risques de durabilité.

Ainsi, dans l'objectif d'appréhender l'impact potentiel des risques climatiques sur les autres risques bancaires, le Crédit Mutuel Arkéa a élaboré une matrice de matérialité des risques climatiques.

Cette matrice de matérialité vise à proposer un processus adéquat de détection et de mesure pour évaluer le caractère significatif des risques liés au climat qui pèsent sur son activité à différents horizons temporels (court, moyen et long terme). Elle repose sur une analyse approfondie des risques et de leur propagation aux principaux risques bancaires et financiers via les canaux de transmission, dans l'objectif d'identifier les risques les plus matériels.

La cotation du risque est évaluée suivant une notation simple (+/++/+++ = faible/moyen/fort), sur la base d'une matrice de risque combinant probabilité d'occurrence et gravité (impact financier potentiel). Ces cotations sont fondées sur un ensemble d'études quantitatives et qualitatives.

Les risques ESG, notamment environnementaux, ont une temporalité différente des risques financiers avec une matérialisation du risque à des horizons différents et à plus long terme que la planification stratégique. Ne pouvant s'inscrire dans cet horizon temporel lointain propre aux risques ESG, le Crédit Mutuel Arkéa a défini ses horizons de court, moyen et long terme en fonction de leur pertinence vis-à-vis des enjeux environnementaux et en considération de sa stratégie, son modèle d'affaires et son profil de risque. Ainsi, l'horizon court terme est inférieur à 3 ans, le moyen terme est compris entre 3 et 10 ans et le long terme est supérieur à 10 ans.

La matrice de matérialité distingue, de façon indépendante l'impact des risques physiques et l'impact des risques de transition en application de deux scénarios :

- le scénario RCP 8.5 du GIEC pour le risque physique, scénario d'évolution pessimiste des émissions de gaz à effet de serre et des dérèglements climatiques ;
- le scénario de transition ordonnée du NGFS pour le risque de transition.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ CONSOLIDÉE DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA						
Catégorie de risques / Horizon	Risque physique			Risque de transition		
	Court terme < 3 ans ⌚	Moyen terme 3-10 ans ⌚⌚	Long terme > 10 ans ⌚⌚⌚	Court terme < 3 ans ⌚	Moyen terme 3-10 ans ⌚⌚	Long terme > 10 ans ⌚⌚⌚
Risques de crédit	+	++	+++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	++	+++	+	++	++
Risques de marché	+	++	++	+	++	++
Risques de taux	+	+	+	+	+	+
Risques de liquidité	+	+	+	+	+	+
Risques d'assurance de conglomérat	++	++	++	+	++	++
Risques action et participation	+	+	+	+	+	+
Risques stratégique et d'activité	+	+	++	++	+++	+++

Le Crédit Mutuel Arkéa a également élaboré une matrice de matérialité des risques de perte de biodiversité qui repose sur la même approche méthodologique. En l'absence, à date, de scénarios quantitatifs sur les risques de perte de biodiversité, le Crédit Mutuel Arkéa utilise les scénarios qualitatifs proposés par la TNFD pour la projection des risques.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES DE PERTE DE BIODIVERSITÉ DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA						
Catégorie de risques / Horizon	Risque physique biodiversité			Risque de transition biodiversité		
	Court terme < 3 ans ⌚	Moyen terme 3-10 ans ⌚⌚	Long terme > 10 ans ⌚⌚⌚	Court terme < 3 ans ⌚	Moyen terme 3-10 ans ⌚⌚	Long terme > 10 ans ⌚⌚⌚
Risques de crédit	+	+	++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	++	++	+	++	++
Risques stratégique et d'activité	+	+	++	+	+++	++
Risques d'assurance du conglomérat	+	++	++	+	++	++

En 2024, trois nouvelles matrices de risques ont été élaborées pour identifier et évaluer les risques liés à la pollution, aux ressources hydriques et marines et à l'économie circulaire et utilisation des ressources.

Les matrices de matérialité font partie intégrante du processus d'identification et d'évaluation des risques matériels en ce qui concerne les enjeux de durabilité (analyse de double matérialité de la CSRD).

En 2024, dans le cadre de la Directive CSRD et du projet interne dédié aux risques sociaux et sociétaux, le groupe a bâti un dispositif d'identification et d'évaluation des risques sociaux. A l'instar des travaux menés sur les risques climatiques et environnementaux, ce dispositif repose également sur une analyse approfondie des risques sociaux, sociétaux et de gouvernance et de leur propagation aux risques financiers via les canaux de transmission.

En cohérence avec les risques environnementaux, la cotation du risque est aussi évaluée suivant une notation simple (+/++/+++), sur la base d'une matrice de risque combinant probabilité d'occurrence et gravité.

L'évaluation des risques sociaux et de gouvernance repose sur une approche méthodologique relativement similaire à celle des risques environnementaux. Toutefois, l'absence de scénarios de place dédiés aux risques sociaux et de gouvernance n'a pas permis d'adopter une approche approfondie sur les horizons temporels de

court, moyen et long terme. En conséquence, il n'a pas été opéré de distinction en termes de temporalité, lors des phases d'identification et d'évaluation de la matérialité des risques. Dans une approche d'amélioration continue, des études seront menées en 2025 pour approfondir la dimension prospective.

L'analyse de matérialité révèle que, sur le volet social, les impacts négatifs liés aux enjeux sociaux pour les parties prenantes (effectifs, clients, fournisseurs, etc) peuvent générer des risques financiers pour Crédit Mutuel Arkéa. Selon l'analyse de matérialité financière, les risques matériels sont principalement concentrés sur les effectifs propres du Crédit Mutuel Arkéa et impactent, en conséquence, les risques opérationnels. Ils sont liés aux risques physiques et psycho-sociaux touchant les effectifs mais également aux insuffisances ou défaillances des politiques internes (en matière de rémunération, de dialogue social, de discrimination, etc.). Concernant les risques concentrés dans la chaîne de valeur, à savoir les clients, des risques liés à une potentielle protection insuffisante ou défaillante des données personnelles des clients du groupe ont été identifiés.

Sur le volet de la gouvernance, les risques matériels sont liés à une potentielle organisation insuffisante ou défaillante en matière de protection des lanceurs d'alerte et de corruption.

Mesure des risques ESG

Le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place différents processus visant à identifier ainsi qu'à évaluer les activités et expositions sensibles et vulnérables aux risques ESG. Les méthodologies utilisées reposent principalement sur la modélisation de l'impact (stress test) et l'exposition aux risques ESG (via des approches sectorielles, géographiques et l'évaluation des risques ESG des contreparties). Plusieurs métriques sont suivies dans les dispositifs risque (cartographie des risques, cadre d'appétence et tableau de bord des risques).

Les processus et outils de mesure des risques environnementaux et climatiques sont les suivants :

- l'approche sectorielle ;
- l'approche géographique ;
- les politiques et trajectoires sectorielles et thématiques ;
- l'approche par scénario.

Les processus et outils de mesure des risques ESG sont les suivants :

- les cotations risques ESG pour les clients entreprises ;
- les scores de risque de durabilité pour les contreparties de marché ;
- le système de notation interne ;
- le plan de vigilance ;
- la cartographie des risques d'atteinte grave "droits humains" par pays.

Disponibilité, qualité et exactitude des données

Pallier le manque de données extra-financières est un défi majeur pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques ESG. Pour remédier au manque et à la qualité des données ESG, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté une stratégie transversale et coordonnée.

En interne, le Programme de Données Extra-Financières (PDEF) a été mis en place au sein du Crédit Mutuel Arkéa de 2021 à fin 2024 afin d'assurer la gouvernance de la donnée ESG et centraliser son pilotage pour mutualiser les besoins (collecte, stockage, etc) des différents services, directions ou entités et coordonner les chantiers (ex : données relatives aux DPE).

Le groupe peut utiliser des méthodes par approximations, auquel cas une note méthodologique détaille les limites et biais de l'approche utilisée. Malgré les efforts de collecte, le déficit de données persistera dans une certaine mesure dans les années à venir. Le recours aux approches par estimation restera donc important pour le Crédit Mutuel Arkéa qui a fait notamment appel à des fournisseurs de données ESG.

Crédit Mutuel Arkéa s'est doté de capacités et compétences au sein de sa Maîtrise d'Ouvrage dans le but de faciliter les enjeux liés aux données ESG. Des effectifs sont spécifiquement dédiés aux données ESG afin d'améliorer leur collecte et de les structurer au sein du système d'information du Crédit Mutuel Arkéa.

De plus, de nombreux efforts sont mis en place pour améliorer les aspects données, notamment à travers l'inscription des données climatiques dans le cadre du projet BCBS 239 et la participation à des travaux de place.

c) Gestion des risques ESG

Le cadre d'appétence au risque

L'encadrement des risques ESG repose sur la déclaration d'une appétence aux risques ESG et à l'intégration de ces risques dans le cadre d'appétence au risque. Ce dernier a vocation à mesurer et à limiter le risque du groupe Crédit Mutuel Arkéa face aux sujets ESG et donc à formaliser son niveau d'appétence intrinsèque. Les risques ESG y sont progressivement intégrés.

Le cadre d'appétence, revu annuellement, constitue l'outil faitier de la gestion des risques et est formalisé par deux éléments :

- la déclaration d'appétence aux risques ;
- le dispositif de limites.

La déclaration d'appétence au risque

Les risques ESG ont été insérés dans la déclaration d'appétence aux risques, validée dès 2020 par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les principes d'appétence du Crédit Mutuel Arkéa en matière de risques ESG sont les suivants :

- assurer l'adéquation de la prise de risque avec les engagements pris au travers de la Raison d'être, le statut d'Entreprise à mission et la Feuille de route Finance durable du Groupe ;
- intégrer dans les dispositifs, et de manière progressive, les risques ESG et leurs mécanismes de transmission aux autres types de risques (principalement au risque de crédit) ;
- prendre en compte les impacts liés aux risques ESG, notamment par l'encadrement des expositions par notation ESG, par secteur (en fonction de leur sensibilité au risque physique et au risque de transition) et par implantation géographique ;
- maîtriser l'empreinte carbone induite par les activités du conglomérat.

Le dispositif de limites

Depuis 2021, divers indicateurs quantitatifs développés pour le suivi des risques ESG ont été intégrés dans le dispositif de limites du cadre d'appétence au risque.

Les indicateurs de risques ESG intégrés dans le cadre d'appétence au risque permettent un pilotage éclairé de la prise de risques ESG, de son évolution et de son anticipation. Ces indicateurs sont partagés trimestriellement au Comité de surveillance des risques. Des seuils et limites internes sont définis pour chaque indicateur. A titre d'illustration, sur le risque social, pour l'indicateur "index de l'égalité professionnelle", la limite est basée sur le seuil minimal réglementaire (75/100).

En cas d'atteinte des seuils, des alertes sont générées afin de disposer du délai nécessaire pour engager les actions qui permettront d'éviter le dépassement desdites limites. De manière générale, lorsqu'une limite validée par le Conseil d'administration est dépassée, l'information est immédiatement transmise aux comités concernés de l'organe exécutif (comité ad hoc par type de risque et Comité exécutif) et de l'organe de surveillance (Comité des risques et du contrôle interne et Conseil d'administration), accompagnée du plan d'actions de retour dans la zone d'appétence.

La politique des gestion des risques environnementaux

Afin de structurer la gestion des risques environnementaux, la Direction des Risques a établi une politique interne de gestion des risques environnementaux (PGRE) qui complète les politiques internes préexistantes par type de risque et vise à :

- présenter le cadre général et le contexte des risques environnementaux (définitions, enjeux, cadre réglementaire) ;
- organiser la gestion des risques, notamment en termes de gouvernance ;
- identifier, mesurer, encadrer et surveiller les risques ;
- communiquer sur les risques.

L'assimilation et la gestion des risques environnementaux se matérialisent par une documentation permettant de rendre compte des engagements du Groupe et de la déclinaison en risque de sa stratégie en matière environnementale et climatique.

La politique de gestion des risques environnementaux est revue a minima annuellement. Les politiques relatives aux autres types de risques (crédit, opérationnel, liquidité, marché) sont enrichies et intègrent progressivement les enjeux ESG.

La politique des gestion des risques sociaux

En 2024, le Crédit Mutuel Arkéa a élaboré une politique de gestion des risques sociaux et sociétaux (PGRS). Elle a été élaborée à l'issue des travaux dédiés aux risques sociaux et soumise à l'avis du Comité de pilotage des risques sociaux pour validation, en janvier 2025, par le Comité de Surveillance des Risques.

L'incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité (ICAAP et ILAAP)

La bonne couverture des risques climatiques par un niveau de fonds propres adapté est étudiée dans le cadre de l'exercice interne d'adéquation du capital (ICAAP) lors duquel les travaux ont permis de quantifier l'impact sur le compte de résultat des risques physiques et de transition.

Pour le risque de transition, des hypothèses climatiques ont été intégrées directement dans les variables économiques (évolution du PIB, de l'inflation, des spread sectoriels...) d'un scénario central normatif et stressé (impactant notamment les risques de crédit, marché, assurance). Pour le risque physique, les stress liés à des aléas climatiques ont été appliqués spécifiquement dans un scénario ad hoc impactant les risques de crédit, opérationnels et d'assurance de biens. Ils se matérialisent successivement en 2025, 2026, 2027 via l'occurrence de différents aléas climatiques.

L'analyse mise en œuvre conclut à une prise en compte déjà effective du risque climatique de transition dans les allocations économiques du risque de crédit, du risque d'assurance et du risque opérationnel. Quant au risque climatique physique, seul un impact matériel sur le risque de crédit est à notifier (via l'augmentation du coût du risque qui dégrade le résultat net). En conclusion, le montant de fonds propres économiques nécessaire pour couvrir les risques climatiques est non significatif en comparaison des autres risques bancaires.

En ce qui concerne l'incidence du risque environnemental sur les éventuels besoins de liquidité (ILAAP), une analyse qualitative des canaux de transmission des risques climatiques physique et de transition a été réalisée. Contrairement au risque physique (qui ne semble pas être vecteur d'un réel risque de liquidité à court terme), le risque de transition à moyen long terme (>10 ans) doit être pris en compte au plus tôt dans la stratégie de refinancement et de diversification des sources de liquidité des banques. Bien que limité de par son caractère non vital (peu de risque de sortie importante et rapide de liquidité à court terme) et son occurrence lente et graduelle (laissant ainsi le temps aux établissements d'adapter leurs pratiques commerciales), il représente toutefois un enjeu important pour les banques, tant d'un point de vue réglementaire, concurrentiel que d'image. Néanmoins, l'analyse mise en œuvre conclut à l'absence de nécessité d'allocation de coussins de liquidité supplémentaire au titre des risques climatiques pour Crédit Mutuel Arkéa.

Le dispositif est progressivement élargi par les avancées dans les méthodologies d'analyse des facteurs de risques ESG et leurs interactions avec les risques traditionnels.

d) Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques ESG

Afin d'atténuer les risques, le Crédit Mutuel Arkéa a défini, comme évoqué précédemment, des limites sur différents indicateurs ESG, visant à piloter la prise de risques ESG, son évolution et son atténuation.

L'engagement du groupe à adopter des trajectoires d'alignement bas carbone de ses financements à horizon 2030 et la définition d'objectifs quantitatifs d'intensité carbone sur certains secteurs soutiennent la mise en œuvre de stratégies de décarbonation et contribuent également, par effet induit, à l'atténuation des risques climatiques pour Crédit Mutuel Arkéa.

De façon générale, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à renforcer les outils d'accompagnement financier et extra-financier de ses parties prenantes, notamment via le suivi et l'engagement auprès des entreprises des secteurs les plus émissifs afin qu'elles se fixent des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, concourant ainsi à l'atténuation des risques climatiques.

Le dispositif de cotation des risques ESG des clients entreprises, évoqué précédemment, vise à évaluer leur exposition sectorielle aux risques ESG et les mesures d'atténuation qu'ils ont déployé.

Concernant les risques sociaux, les impacts négatifs qui affectent les parties prenantes du groupe (ex : effectifs, clients...) peuvent se matérialiser en risques financiers pour le groupe. Les nombreux dispositifs mis en place par le Crédit Mutuel Arkéa permettent d'atténuer les impacts sociaux négatifs et, in fine, les risques sociaux.

Enfin, le groupe reconnaît et s'inscrit dans le respect de principes et normes internationales en matière de droits humains et a déployé un plan de vigilance relatif aux incidences négatives graves en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé/sécurité et d'environnement. Le plan est articulé en trois parties : ses incidences négatives potentielles en tant qu'entreprise, en tant que donneur d'ordre dans le cadre des relations avec ses fournisseurs et prestataires, et les incidences négatives potentielles liées à ses métiers financiers (entreprises financées ou investies). Une évaluation annuelle des incidences potentielles est réalisée. Les contrats du groupe avec les fournisseurs et prestataires intègrent un code de conduite et des clauses relatives au respect du droit du travail et à la lutte contre la corruption.

e) Reporting

A travers la réalisation trimestrielle d'un tableau de bord des risques incluant les risques ESG, la Direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa veille à :

- informer la gouvernance des risques encourus et suivre le niveau de risque pris ;
- décliner en risque des engagements stratégiques du Crédit Mutuel Arkéa.

L'ensemble des indicateurs de risques ESG du cadre d'appétence sont suivis trimestriellement au travers du tableau de bord des risques ESG. Ils sont complétés d'autres indicateurs ESG pertinents. Le tableau de bord des risques est mis à disposition de l'organe de direction (Comité de Surveillance des Risques, Comité Exécutif et Comité des Risques et de Contrôle Interne) et transmis à la Banque Centrale Européenne.

Par ailleurs, pour se conformer aux exigences réglementaires ou dans le cadre des engagements publics volontaires pris par le groupe en faveur d'une économie durable, le Crédit Mutuel Arkéa publie différents documents sur son site internet dont :

- le rapport de durabilité (directive CSRD), remplaçant la DPEF, qui a pour objectif de décrire les impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité (ESG) affectent l'entreprise. Ce rapport intègre le compte-rendu annuel du plan de vigilance ;
- le rapport NZBA 2024 qui présente les premiers engagements de la trajectoire d'alignement bas carbone à horizon 2030. Les nouveaux engagements sont désormais intégrés au rapport de durabilité ;

- le rapport de mission annuel qui présente la qualité de société à mission du Crédit Mutuel Arkéa, son comité de mission, sa feuille de route et les résultats annuels des objectifs fixés.

Enfin, les différents mécanismes d'alerte existants au sein du groupe disposent de processus de reporting (dispositif dédié aux risques d'atteinte grave santé/sécurité, droits humains et environnement, dispositif dédié à la lutte contre le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, droit d'alerte professionnel).

Plus spécifiquement sur les risques sociaux liés aux collaborateurs, la Direction des ressources humaines du Crédit Mutuel Arkéa établit chaque année :

- un bilan social sur le périmètre UES Arkade, afin de présenter et analyser les données relatives à l'emploi, aux rémunérations, aux conditions d'hygiène et de sécurité, aux conditions de travail ou aux relations professionnelles ;
- un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG au sein des produits en gestion déléguée

Les risques en matière de durabilité

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers définit les risques en matière de durabilité comme "un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement" (art.2.22).

Intégration des risques de durabilité au sein des processus d'investissement des mandats de gestion

Intégration au sein du processus de référencement

Lors du référencement d'une nouvelle société de gestion (ainsi que lors de la revue annuelle de l'ensemble des sociétés de gestion), une analyse sur la maturité des pratiques ESG de la société est réalisée et présentée en comité. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement 2019/2088 Disclosure, ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont climatiques et de biodiversité.

Intégration du risque de durabilité dans le cadre des mandats de gestion

Lorsque le Crédit Mutuel Arkéa intervient en qualité de mandataire, dans le cadre des mandats de gestion proposés à sa clientèle, il s'appuie sur la politique de gestion du risque de durabilité d'Arkéa Asset Management, société de gestion de portefeuille du Crédit Mutuel Arkéa, à qui ce dernier a délégué la gestion de ses mandats. Les informations relatives à la politique d'Arkéa Asset Management sont disponibles sur son site internet à l'adresse suivante :

<https://www.arkea-am.com/finance-durable.html>

L'évaluation du niveau de risque de durabilité sur le rendement d'un produit d'Arkéa Asset Management fait l'objet d'une évaluation, pouvant varier de « négligeable » à « élevé ». Toutefois, cette évaluation peut ne pas être déterminée à date en raison notamment d'une absence de disponibilité des données en matière de risques de durabilité des OPC sur lesquels le Mandat est investi. Les travaux menés sur la transparence des mandats de gestion par Arkéa Asset Management doivent permettre d'avancer sur ce point.

J. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Liste des produits en gestion déléguée

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest disposent de six mandats en gestion déléguée, dont un mandat qui n'est plus commercialisé à date.

Nom Commercial	Destinataires de l'offre	Descriptif de l'offre		
		Univers d'investissement	Allocation	Seuil d'accès
Offre 100% OPC				
Gestion Déléguée Dynamique	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers OPCVM	Part Actions de 30% à 70%	20 000 €
Gestion Déléguée Equilibre	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers OPCVM	Part Actions de 30% à 70%	20 000 €
Gestion Déléguée Offensif	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers OPCVM	Part Actions de 90% à 100%	20 000 €
CMA Tonique	Arrêt de la commercialisation			
Offre mixte OPC et lignes directes				
Gestion Déléguée Offensif Actions	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers mixte OPCVM et Titres Vifs	Part Actions de 90% à 100%	100 000 €
Gestion Déléguée Dynamique Actions	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers mixte OPCVM et Titres Vifs	Part Actions de 50% à 100%	100 000 €

Classification SFDR des produits distribués :

Nom commercial	SFDR		
	Art.6	Art.8	Art.9
Gestion Déléguée Dynamique	X	X	
Gestion Déléguée Équilibre	X	X	
Gestion Déléguée Offensif	X	X	
Gestion Déléguée Offensif Actions	X	X	
Gestion Déléguée Dynamique Actions	X	X	

Part des encours disposant d'une intégration ESG

En pratique, le processus de sélection en vigueur permet de proposer des profils d'investissement disposant d'une part importante de fonds labellisés ou présentant une intégration ESG avancé :

Chiffres arrêtés au 31/12/2024	Répartition des actifs						
	Poids cash	Article 8 (SFDR)	Article 9 (SFDR)	Article 6 (SFDR)	Part des articles 8&9 (hors cash et titres vifs)	Part de labels européens	Part des labels européens (hors cash et titres vifs)
Offres							
Offre 100% OPC							
Gestion Déléguée Dynamique	1%	88%	0%	11%	89%	58%	59%
Gestion Déléguée Équilibre	1%	92%	0%	7%	93%	39%	38%
Gestion Déléguée Offensif	1%	84%	0%	16%	84%	57%	57%
Offre mixte OPC et lignes directes							
Gestion Déléguée Offensif Actions	5%	32%	0%	12%	73%	17%	38%
Gestion Déléguée Dynamique Actions	8%	38%	0%	8%	83%	16%	35%

Afin de renforcer son processus de sélection et de suivi des investissements réalisés, Arkéa Asset Management a lancé un projet de transposition de tous les fonds externes investis. Ces travaux doivent permettre de disposer à terme de l'ensemble des indicateurs de durabilité associés aux investissements réalisés par les fonds (notation ESG, risque de durabilité, part d'investissement durable,...).

II - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

K. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022.

Pas de prise en compte des Principales Incidences Négatives dans la gestion de ces mandats.

L. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'article 6, paragraphe 1, points a), b) et c) du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Pas de prise en compte des Principales Incidences Négatives dans la gestion de ces mandats.

M. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'article 7 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Pas de prise en compte des Principales Incidences Négatives dans la gestion de ces mandats.

N. Politique d'engagement

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'article 8 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les mandats gérés par Crédit Mutuel Arkéa étant article 6, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas de stratégie d'engagement auprès des émetteurs.

0. Références aux normes internationales

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

extrait :

Exigence	Opportunités d'amélioration	Actions prévues & calendrier
1° Informations relatives à la démarche générale de l'entité	Formalisation d'une stratégie d'investissement sur les mandats de gestion dont la gestion est déléguée à Arkéa Asset Management.	Études sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles en gestion sous mandat.
2° Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité (description des ressources humaines, financières et techniques et actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes)	Montée en compétence des collaborateurs sur les sujets Finance Durable des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.	Différentes actions ont été menées en 2024 afin de renforcer la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de finance durable, notamment la structuration d'un réseau de "référents finance durable" parmi les conseillers du CMB à partir des animations "fresque du climat" réalisées les années précédentes.
3° Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité : « b) Inclusion [...] dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ;	Amélioration de l'intégration des risques en matière de durabilité au sein des pratiques de rémunération applicables aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-ouest	Des travaux d'amélioration concernant l'intégration des risques en matière de durabilité au sein des pratiques de rémunération applicables au sein des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest ont été menées en 2023 via notamment la mise en place d'indicateurs Finance durable
4° Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Identification des pistes de construction d'une stratégie d'engagement qui serait cohérente avec les spécificités des portefeuilles de gestion sous mandat.	Les éventuels plans d'action sur l'exigence n°4 seront déterminés en lien avec les études sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles en

Exigence	Opportunités d'amélioration	Actions prévues & calendrier
		gestion sous mandat.
6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	Construction d'un plan d'action en partenariat avec Arkéa Asset Managementn afin d'aboutir au respect des exigences de l'article 29 relatives à la stratégie d'alignement aux accords de Paris	Les éventuels plans d'action sur l'exigence n°6 seront déterminés en lien avec les études sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles en gestion sous mandat.
7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	Construction d'un plan d'action en partenariat avec Arkéa Asset Management permettant d'aboutir au respect des exigences de l'article 29 relatives avec stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	<p>Depuis fin 2021, les équipes d'Arkéa Asset Management participent activement à l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge" et plusieurs de ses groupes de travail. Les objectifs de cette participation active sont de participer à la progression de la place financière sur le sujet et de permettre l'orientation des travaux à mener au sein de la société de gestion.</p> <p>Arkéa Asset Management participe aux travaux menés par l'initiative avec les fournisseurs de données pour encourager à la mise à disposition des données et d'indicateurs.</p> <p>La mise à disposition des données est un pré-requis indispensable à la formalisation d'une stratégie biodiversité qui doit disposer de mesures avant d'être en capacité de positionner des objectifs.</p> <p>Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest s'inscrivent dans la lignée des travaux de place sur ce sujet de la biodiversité.</p>
Les informations sont publiées en procédant à une distinction par classes d'actifs. (<i>« Pour l'activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers, les informations dont la publication est prévue au présent article peuvent être publiées sur la base de portefeuilles modèles établis par</i>	La publication d'informations plus détaillées sur les mandats de gestion avec une distinction par classe d'actif sera réalisée lorsque les travaux à mener sur les différentes stratégies auront été finalisés. Il y a une dépendance avec les travaux à mener aux points 4°, 6° et 7° notamment.	n/a

Exigence	Opportunités d'amélioration	Actions prévues & calendrier
<i>chaque établissement de crédit.)</i>		